

<b>Nombre de membres</b>	<b>16</b>
<b>Membres ayant répondu</b>	<b>14</b>
<b>Votants</b>	<b>14</b>
<b>Exprimés</b>	<b>14</b>
<b>Oui</b>	<b>14</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20230308-DEL-2023-13-DE  
Date de télétransmission : 09/03/2023  
Date de réception préfecture : 09/03/2023



## **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le 8 mars, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2023

### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :**

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **DÉLIBÉRATION N° 2023-13**

#### **OBJET : ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ MONTS ET BARRAGES ACTIONS COLLECTIVES 2022-2023 - TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES PRESTATION D'APPUI À LA PRODUCTION DE CONTENU DIGITAL POUR LES TPE**

Monsieur le Président rappelle que le PETR, en partenariat avec les communautés de communes et la Région Nouvelle-Aquitaine, met en œuvre le dispositif Action Collective de Proximité sur son territoire. Il a vocation à avoir un effet levier sur des filières clés pour le territoire grâce à des aides individuelles aux entreprises et à des actions collectives.

Un diagnostic du tissu économique réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif a mis en lumière un enjeu important autour de la transformation numérique des entreprises du territoire. Sont ressorties des échanges avec les chefs d'entreprise d'une part des difficultés dans la connaissance et maîtrise des outils numériques et, d'autre part, des difficultés dans l'alimentation régulière de ces outils.

Face à ces constats, le PETR, en partenariat avec les acteurs locaux de la médiation numérique, a mis en place en 2022, un cycle d'ateliers numériques à destination des entreprises du territoire sur les communautés de communes des Portes de Vassivière et de Noblat. Ces ateliers d'initiation avaient pour objectifs de permettre aux participants de développer leurs connaissances sur certains outils numériques et de poser les bases de l'utilisation de ces derniers.

Fort de la réussite de cette action et conscient des besoins qui subsistent pour certaines entreprises du territoire, dans un contexte où intégrer les leviers du numérique répond à un enjeu stratégique d'évolution, le PETR a décidé de lancer de nouvelles actions pour 2023 pour accompagner la transformation numérique des entreprises.

Ces actions comportent un volet accompagnement individuel des entreprises dans leur communication digitale/appui à la production de contenu. Il s'agit de proposer aux entreprises ciblées la mise à disposition d'un prestataire pour les aider à produire du contenu digital. L'alimentation régulière et professionnelle de leurs outils de communication digitaux doit permettre de : gagner en visibilité, promouvoir leur activité, accroître leur notoriété et leur image de marque, communiquer de façon efficace sur leurs produits/services, etc. L'objectif du PETR est également d'amorcer une dynamique pour les entreprises du territoire en vue de les rendre par la suite autonomes.

Afin de mettre en œuvre ce volet accompagnement individuel des entreprises dans leur communication digitale/appui à la production de contenu, le PETR du Pays Monts et Barrages doit faire appel à un prestataire qui sera sélectionné via un marché public. Il présente le cahier des charges de la consultation.

#### **1- Objet de la mission et rôle du prestataire :**

Le prestataire aura pour mission de réaliser une prestation de production de contenu pour les TPE volontaires qui auront été orientées vers lui par le PETR Monts et Barrages. Chaque sollicitation d'entreprise fera l'objet d'un bon de commande.

Le PETR confie au candidat retenu l'appui à la production de contenus digitaux (visuels, audiovisuels, textuels) destinés à être diffusés dans le cadre d'une stratégie de communication digitale par une entreprise.

Dans le cadre de la prestation, le candidat retenu :

- Réalisera un état des lieux avec l'entreprise demandeuse de l'existant (quels sont les outils numériques, les contenus dont dispose l'entreprise, quelle est son image de marque, sa charte éditoriale, etc.).
- Définira avec l'entreprise ses besoins en matière de production de contenu digital (identification de la cible des contenus, leurs objectifs, les messages qu'elle souhaite véhiculer, le type de contenus, etc.).
- Planifiera le contenu à produire et établira une stratégie éditoriale pour les canaux digitaux choisis.
- Produira le contenu précédemment défini (publication sur les réseaux sociaux, texte de site web, fiche produit, vidéo, infographie, photo/illustration, article, etc.).
- Mettra en ligne, pour le compte de l'entreprise, les différents contenus produits sur les canaux précédemment identifiés.
- Réalisera, avec et pour le compte de l'entreprise, un bilan au terme des trois mois d'appui à la production de contenus qui permettra à l'entreprise d'envisager les suites à donner à sa communication digitale.

Le prestataire s'engagera à produire **au moins deux contenus par semaine sur une période de trois mois consécutifs** par entreprise accompagnée, (soit au moins 24 contenus sur la durée de la prestation individuelle de trois mois).

## **2- Caractéristiques du marché :**

- Durée : le marché est basé sur une durée de 12 mois à compter de la notification au prestataire retenu. Il pourra être prolongé par avenant pour une durée de 6 mois.
- Type de procédure : marché à bons de commande, 1 bon de commande par entreprise identifiée (objectif : 5 entreprises accompagnées sur une période de 12 mois)

## **3- Les critères de sélection :** le prix et la valeur technique.

Calendrier de la consultation sera le suivant :

- Lancement de la consultation : vendredi 10 mars 2023
- Date limite de réception des offres : vendredi 7 avril 2023 à 12h
- Choix des prestataires : mercredi 12 avril 2023 en Bureau syndical

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité le cahier des charges présenté et autorisent le Président à lancer la consultation.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

Le Président,  
**Sébastien MOREAU**

